

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	EFTA, Beziehungen zu internationalen Organisationen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Bericht
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Bühlmann, Marc
Caretti, Brigitte
Clivaz, Romain
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Füzesséry, Alexandre
Guignard, Sophie
Gökce, Melike
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Unbekannt, Autor
Ziehli, Karel
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Guignard, Sophie; Gökce, Melike; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: EFTA, Beziehungen zu internationalen Organisationen, Bericht, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Volksrechte	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Aussenwirtschaftspolitik	13
Landesverteidigung	13
Landesverteidigung und Gesellschaft	13
Militärorganisation	14
Wirtschaft	16
Wirtschaftspolitik	16
Landwirtschaft	17
Agrarpolitik	17
Infrastruktur und Lebensraum	18
Energie	18
Energiepolitik	18
Kernenergie	19
Sozialpolitik	19
Soziale Gruppen	19
Familienpolitik	19
Kinder- und Jugendpolitik	19
Bildung, Kultur und Medien	20
Kultur, Sprache, Kirchen	20
Kirchen und religionspolitische Fragen	20

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
WTO	Welthandelsorganisation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
NGO	Nichtregierungsorganisation
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
GPK-SR	Geschäftsprüfungskommission des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EGMR	Europäischer Gerichtshof für Menschenrechte
EMRK	Europäische Menschenrechtskonvention
IAEO	Internationale Atomenergie-Organisation
BIP	Bruttoinlandsprodukt
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
NATO	North Atlantic Treaty Organization
EG	Europäische Gemeinschaft
PUK	Parlamentarische Untersuchungskommission
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
ArG	Arbeitsgesetz
BAWI	Bundesamt für Aussenwirtschaft
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
ASEAN	Verband Südostasiatischer Nationen
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
KG	Kartellgesetz
IP-Suisse	Schweizerische Vereinigung integriert produzierender Bauern und Bäuerinnen
SDG	Sustainable Development Goals der UNO
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
WEKO	Wettbewerbskommission
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
PfP	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
IEA	Internationale Energieagentur
AG	Aktiengesellschaft

ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
OMC	Organisation mondiale du commerce
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONG	Organisation non gouvernementale
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national

CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
CDG-CE	Commission de gestion du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
CrEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
PIB	Produit intérieur brut
EEE	l'Espace économique européen
DDC	Direction du développement et de la coopération
PME	petites et moyennes entreprises
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
CE	Communauté européenne
CEP	Commission d'enquête parlementaire
OIT	Organisation internationale du travail
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LTr	Loi sur le Travail
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
MERCOSUR	Marché commun du Sud
LCart	Loi sur les cartels
IP-Suisse	Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée
ODD	Objectifs de développement durable de l'ONU
SSO	Société Suisse des Officiers
COMCO	Commission de la concurrence
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
PPP	Partenariat pour la paix
AIE	Agence internationale de l'énergie
SA	Société anonyme

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Volksrechte

BERICHT
DATUM: 12.06.2015
MARC BÜHLMANN

Mitte Juni 2015 legte der Bundesrat seinen Bericht zum Postulat der FDP-Fraktion vor, das eine **Klärung des Verhältnisses zwischen Völkerrecht und Landesrecht** gefordert hatte. Die Regierung anerkannte im Fazit ihres Berichtes, dass insbesondere im Verhältnis zwischen Volksinitiative und Völkerrecht eine zunehmende Problematik bestehe. Eine Hierarchisierung oder eine Vorrangregel von Landesrecht sei allerdings kaum ohne negative Auswirkungen auf die Glaubwürdigkeit der Schweiz als verlässliche Vertragspartnerin möglich. Der Bundesrat schlug indes vor, dass jeweils vor der Verabschiedung eines Erlasses oder vor Abschluss eines Vertrages die Konsequenzen für Völker- bzw. Landesrecht eruiert werden sollten, um bereits bei der Verabschiedung Klarheit zu schaffen, ob Unvereinbarkeiten bestünden und wie diese allenfalls beseitigt werden müssten.

Zur Frage nach einem möglichen obligatorischen Referendum bei Staatsverträgen mit verfassungsmässigem Charakter ging der bundesrätliche Bericht auf das bestehende «Referendum sui generis» ein. Es gebe ja bereits ein obligatorisches Staatsvertragsreferendum, das bei Verträgen Anwendung findet, mit denen die Schweiz Mitglied von supranationalen Organisationen werden soll. Dem fakultativen Staatsvertragsreferendum unterstehen Verträge, die unbefristet und unkündbar sind. Darüber hinaus bestehe aber auch ein ungeschriebenes Verfassungsrecht: Dieses «Referendum sui generis» könne dann zur Anwendung gelangen, wenn ein Vertrag eine so grosse Bedeutung habe, dass ihm Verfassungsrang zukomme. Dies habe man sich beispielsweise beim Schengen- und Dublin-Assoziierungsabkommen überlegt, damals aber verworfen. Falls je nach einem allfälligen Austritt ein Wiederbeitritt in die Europäische Menschenrechtskonvention nötig wäre, dann würde dieser beispielsweise einem obligatorischen Referendum unterstellt werden.¹

Aussenpolitik

Aussenpolitik

BERICHT
DATUM: 29.11.1993
ANDRÉ MACH

Suite au rejet du traité de l'EEE et au retrait de R. Felber, le Conseil fédéral a retardé de quelques mois la publication de son **rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90**. Résultat de différentes interventions parlementaires, ce rapport a pour objet de définir la conception de la future politique étrangère de la Suisse.

Sur la base d'une analyse de l'environnement international et en fonction des intérêts de la Suisse, le Conseil fédéral a défini les objectifs prioritaires, les moyens de les réaliser ainsi que les principes et les priorités sur lesquelles doit se fonder la future politique extérieure. Cinq objectifs prioritaires sont traités de manière approfondie dans le rapport: maintien et promotion de la sécurité et de la paix, défense des droits de l'homme, accroissement de la prospérité commune, promotion de la cohésion sociale et préservation du milieu naturel.

Avec l'accélération du processus d'intégration européenne et la globalisation croissante des problèmes économiques et politiques, le rôle des formes d'organisation et de coopération supranationales est devenu de plus en plus important. Un nombre croissant de problèmes internes à la Suisse (réfugiés, environnement, transports, énergie, drogue, terrorisme) ne peut être résolu que par des mesures adoptées au niveau international; ces changements rendent caduque la dissociation traditionnelle entre la politique extérieure et intérieure. Dans un tel contexte, la souveraineté d'un petit pays comme la Suisse est progressivement vidée de sa substance. Le Conseil fédéral souligne dans son rapport que l'absence de la Suisse dans les principales instances de décision internationales ne pourra que nuire à moyen et long terme à la défense de ses intérêts. En cette fin de siècle, la sauvegarde de l'indépendance du pays exige donc une plus large coopération avec les autres États ainsi qu'une participation aux principales organisations internationales. La volonté d'ouverture et de participer pleinement aux décisions prises sur le plan international constitue le fil-conducteur du rapport.

Dans cette perspective, l'adhésion à des organisations internationales, les politiques d'aide aux pays en voie de développement et à l'Europe centrale et orientale, les normes juridiques nationales dont l'effet se déploie au-delà des frontières (sanctions économiques, contrôle de l'exportation des biens à double usage civil et militaire) et les traités internationaux représentent autant d'instruments qui doivent servir à la réalisation des objectifs prioritaires de la politique extérieure.

Alors que, selon certaines révélations de la presse, de nombreuses tractations au sein de l'administration et du gouvernement eurent lieu sur le calendrier de l'intégration européenne, le Conseil fédéral précise, dans son rapport, que durant la législature 1991-95, ce sont les négociations bilatérales avec l'Union européenne qui seront prioritaires alors que, lors de la prochaine législature, il conviendra, en fonction des conditions de politique intérieure et extérieure, d'entrer en négociation en vue d'adhérer soit à l'Espace économique européen soit à l'Union européenne. Le rapport mentionne que, compte tenu de l'importance d'une participation pleine et entière de la Suisse au processus d'intégration européenne, l'adhésion à l'Union européenne constitue l'objectif stratégique de la politique d'intégration.

Sur le plan mondial, l'adhésion aux Nations Unies est mentionnée comme une tâche que la Confédération devra concrétiser au cours des années 90. Une telle décision doit témoigner de la résolution de la Suisse de participer et d'offrir les moyens nécessaires à l'édification d'un système de sécurité collective et à la poursuite d'une politique active en faveur de la paix. Au niveau économique, le rapport souligne l'importance que représente pour l'économie suisse une conclusion positive des négociations du cycle de l'Uruguay dans le cadre du GATT.

Bien que tenant compte des profonds changements de l'environnement international, le Conseil fédéral réaffirme sa fidélité aux principes fondamentaux de la politique extérieure de la Suisse, à savoir la neutralité, l'universalité, la solidarité et la disponibilité en les adaptant aux nouvelles réalités mondiales. Dans un rapport annexe sur la neutralité, qui reprend les principales conclusions du rapport d'un groupe d'étude publié en 1992, le Conseil fédéral indique néanmoins qu'une réorientation de la politique de neutralité est nécessaire au vu du nouveau contexte international.²

BERICHT
DATUM: 02.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son **rapport sur la politique extérieure 2009**. Ce dernier vise à donner une vue d'ensemble de l'état de la politique extérieure du moment et à rendre compte des principales activités effectuées depuis la parution du rapport de politique étrangère de juin 2007. Les trois défis principaux relevés sont la modification des rapports de force économiques et politiques dans le monde, l'accroissement des crises et des risques systémiques de portée universelle et la nécessité de réformer les institutions internationales existantes pour les adapter à la nouvelle donne géopolitique. Soulignant ses rapports privilégiés avec l'UE, le Conseil fédéral affirme sa volonté d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays du monde, de traiter des défis mondiaux (tels la crise économique et financière, les changements climatiques, l'énergie, la santé, le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires, la promotion de la paix, la sécurité humaine, le droit international humanitaire et la coopération au développement) et de consolider le système multilatéral. Il insiste enfin sur l'interdépendance globale qui place la Suisse devant la nécessité d'avoir une politique étrangère forte afin de défendre les intérêts du pays et de contribuer à la résolution de problèmes globaux ou régionaux. La sortie du rapport a provoqué diverses prises de position sur la question d'une adhésion de la Suisse à l'UE. L'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a dénoncé un rapport de propagande tandis que le Nouveau mouvement européen suisse (NOMES) y a vu la fin d'un tabou et l'occasion de relancer le débat. A l'exception du parti socialiste, les partis gouvernementaux ont réaffirmé leur préférence pour la voie bilatérale³

BERICHT
DATUM: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2018 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Filippo Lombardi (pdc, TI) et Manuel Tornare (ps, GE), respectivement rapporteurs pour la CPE-CE et la CPE-CN, sont tous deux revenus sur les points forts de la législature écoulée. Les deux élus ont notamment évoqué le scandale de corruption de certains élus de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en lien avec l'Azerbaïdjan, la question du boycott russe du Conseil de

l'Europe depuis près de deux ans – problématique déjà abordée à l'occasion du rapport 2017 – ainsi que les difficultés budgétaires de l'organisation internationale en charge de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, particulièrement depuis que la Turquie a décidé de diminuer le montant de sa contribution.

Que ce soit dans la chambre haute ou dans la chambre basse, le rapport en question n'a suscité aucun commentaire.⁴

Beziehungen zur EU

Dans la perspective du futur espace économique européen, une réflexion a été entamée parmi les hauts fonctionnaires de l'Association en vue de redéfinir ses structures. Il s'agit notamment de revoir les compétences du secrétariat en fonction de la création de **l'organe de surveillance de l'AELE** dans le cadre de l'EEE.⁵

BERICHT
DATUM: 13.03.1991
ANDRÉ MACH

Conformément à ce qui avait été annoncé en 1993, puis réaffirmé l'année suivante, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un **rapport intermédiaire sur la politique d'intégration européenne** de la Suisse. Répondant à un besoin d'information sur ce thème controversé, ce document se veut un état général des lieux depuis la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE et non une base à un nouveau débat parlementaire sur la question européenne, comme a tenu à le souligner le gouvernement.

BERICHT
DATUM: 29.03.1995
LIONEL EPERON

Le rapport décrit premièrement **l'évolution de la construction européenne** qui – de par l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, l'avènement de l'Europe des Quinze et l'affaiblissement consécutif de l'EEE et de l'AELE – a été marquée par des mutations importantes. Dans un deuxième temps, il passe en revue les développements qu'a connus le **processus d'intégration** européenne à l'échelle nationale. Sur le plan intérieur tout d'abord, le rapport mentionne l'étroite coopération instituée dans ce domaine entre le Conseil fédéral, d'une part, et le parlement, les cantons et les associations faïtières économiques, d'autre part. Il relève, en outre, les modifications juridiques adoptées de façon autonome en vue d'assurer l'eurocompatibilité du droit suisse ainsi que les différentes initiatives populaires et interventions parlementaires pendantes ayant pour objet l'intégration de la Suisse au sein de l'Europe. Sur le plan extérieur ensuite, le document rappelle les mesures prises au nom de la politique européenne helvétique, telles que l'intensification du dialogue politique avec l'UE ou l'observation de la mise en oeuvre et du développement du Traité EEE. Se fondant sur les résultats d'études confiées à des instituts indépendants, la troisième partie du rapport fait état, quant à elle, des **effets économiques de la non-participation** de la Suisse à l'EEE, dans la mesure où ceux-ci sont déjà perceptibles. Le document traite finalement des **négociations bilatérales sectorielles** entre la Confédération et l'UE. A cet égard sont notamment évoqués la stratégie d'ensemble retenue par le gouvernement ainsi que le déroulement des négociations en général, puis secteur par secteur, pour chacun desquels les objectifs suisse et communautaire de même que les premiers résultats sont systématiquement mentionnés.⁶

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation AELE/Parlement européen**, qui représente l'Assemblée fédérale – en qualité d'observateur uniquement – au sein de la Commission parlementaire de l'AELE ainsi que du Comité mixte de l'EEE, et qui est également responsable des relations établies entre les parlements helvétique et européen depuis 1995. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.⁷

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Les 6 et 12 juin 2017, le Conseil national et le Conseil des Etats ont respectivement pris acte du rapport 2016 de la Délégation de l'Assemblée fédérale auprès du Comité parlementaire des pays de l'AELE et chargée également des relations avec le Parlement européen (**Délégation AELE/Parlement européen**). A cette occasion, le socialiste neuchâtelois Didier Berberat a notamment tenu à rappeler, devant la chambre des cantons, le triple rôle de la Délégation en question, soit entretenir les relations établies avec le Parlement européen, représenter l'Assemblée fédérale lors des rencontres du Comité parlementaire de l'AELE et, finalement, endosser le rôle d'observateur au Comité parlementaire mixte de l'EEE.⁸

BERICHT
DATUM: 28.05.2018
AUDREY BOVEY

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2017 de la délégation AELE/Parlement européen** lors de la session parlementaire d'été 2018. Revenant sur l'action de la délégation suisse auprès du Comité parlementaire des pays de l'AELE et chargée des relations avec le Parlement européen, le rapport en question n'a suscité aucun commentaire de la part des parlementaires.⁹

BERICHT
DATUM: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2018 de la délégation AELE/Parlement européen** lors de la session parlementaire d'été 2019. Non seulement chargée des relations avec le Parlement européen, la délégation en question représente également le Parlement suisse auprès du Comité parlementaire de l'AELE et dispose d'un statut d'observateur auprès du Comité parlementaire mixte de l'EEE. Rapporteur pour la CPE-CE, Didier Berberat (ps, NE) est revenu sur certains des points forts de l'année sous revue: l'accord de libre-échange avec le Mercosur – à titre de rappel, la conclusion d'accords de libre-échange représente, en plus de son appartenance à l'OMC et des accords bilatéraux établis avec l'UE, l'un des trois piliers constituant les bases de la politique économique extérieure de la Suisse – les relations bilatérales Suisse-UE ainsi que les questions institutionnelles y relatives ou encore le Brexit et la structure du nouveau régime qui en découlera.

Dans la chambre haute tout comme dans la chambre basse, le rapport en question n'a suscité aucun commentaire de la part des parlementaires.¹⁰

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BERICHT
DATUM: 18.05.1992
ANDRÉ MACH

Simultanément à l'annonce du dépôt d'une demande d'ouverture de négociation en vue d'une adhésion à la CE, le Conseil fédéral a rendu public son **rapport sur la question de l'adhésion de la Suisse à la CE**. Faisant suite à la déclaration du Conseil fédéral, en octobre 1991, qui, pour la première fois, fixait comme objectif de la politique européenne suisse l'adhésion à la CE, le rapport présente les motifs qui ont conduits le gouvernement à prendre cette décision. A la différence des deux premiers documents sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne de 1988 et de 1990 (c.f. aussi le rapport de 1989), ce texte est consacré exclusivement à la question de l'adhésion de la Suisse à la CE. Il constitue en quelque sorte l'aboutissement de l'évolution de la position du Conseil fédéral dans ce domaine. Après une première partie exposant les raisons d'adhérer, ainsi qu'à la place et au rôle de la Suisse au sein de la CE, la seconde présente les conséquences d'une adhésion à la CE sur les plans économique, institutionnel, de la fiscalité, de la politique agricole et de la politique étrangère. Les principaux motifs invoqués par le Conseil fédéral sont les suivants: 1) l'accélération du processus d'intégration 2) le renforcement du rôle de la CE dans l'Europe et dans le monde 3) la perspective d'élargissement de la CE à de nouveaux Etats 4) les enseignements de la négociation du traité EEE 5) la liberté de choix.¹¹

BERICHT
DATUM: 24.09.1992
ANDRÉ MACH

A l'occasion du débat parlementaire, les députés ont préféré, à trois mois de la votation sur l'EEE, ne pas prendre position sur le **rapport** et ont décidé de le renvoyer au Conseil fédéral en exigeant plusieurs compléments d'information. En raison de l'imminence du vote, la discussion n'a pas donné lieu à un débat de fond sur **l'adhésion à la CE**. Une minorité de la commission de la politique étrangère, composée entre autres de députés favorables à l'**EEE** mais opposés à une adhésion à la CE, a proposé de renvoyer le rapport au gouvernement en le désapprouvant. D'autres l'ont critiqué et ont reproché au Conseil fédéral d'avoir déposé une demande d'adhésion avant le vote sur l'EEE. Les opposants à toute forme d'intégration ont eu des propos très virulents à l'encontre du Conseil fédéral et de sa politique européenne. Ce sont finalement les groupes libéral et indépendant qui se sont montrés les plus positifs à l'égard du texte du Conseil fédéral.¹²

BERICHT
DATUM: 04.06.1993
AUTOR UNBEKANNT

A l'occasion de la discussion sur les rapports annuels du Conseil fédéral (93.013) et de la délégation parlementaire (93.016) au **Conseil de l'Europe**, une large discussion s'est ouverte au parlement sur **l'avenir** de l'organisation et des relations de la Suisse avec celle-ci. Plusieurs députés ont souligné le rôle accru du Conseil de l'Europe depuis l'effondrement des régimes communistes des pays d'Europe centrale et orientale, notamment en tant que structure de rapprochement avec les pays d'Europe occidentale. Certains députés se sont exprimés en faveur d'une extension des activités du Conseil de l'Europe; en plus de ses compétences traditionnelles dans les domaines

des droits de l'homme et de la protection des biens culturels, son action devrait s'élargir aux questions de l'environnement et de l'éducation. A l'inverse, les représentants des démocrates suisses et de l'UDC ont plaidé pour une limitation des activités du Conseil de l'Europe à la seule question des droits de l'homme.¹³

BERICHT
DATUM: 16.03.1995
LIONEL EPERON

A l'occasion de la discussion relative au rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1994, plusieurs députés sont intervenus pour **débattre des enjeux** auxquels l'organisation se trouve confrontée. Outre les problèmes d'ordre général tels que la poursuite de l'ouverture du Conseil de l'Europe aux pays de l'Est (Fédération de Russie, en particulier), la nécessité de réformer l'institution au vu de l'élargissement qu'elle a connu ces cinq dernières années et la séparation des tâches entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations européennes, des points plus spécifiques ont également été abordés suite à l'intervention du député Steffen (ds, ZH): notamment insatisfait de la nouvelle Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, celui-ci a souhaité que le Conseil national prenne acte du rapport du gouvernement dans le sens d'un rejet. Sa proposition n'a cependant été appuyée que par une très faible minorité de parlementaires.¹⁴

BERICHT
DATUM: 31.12.1995
LIONEL EPERON

Les changements qui ont marqué le Conseil de l'Europe depuis la chute du mur de Berlin se sont poursuivis en 1995 avec notamment l'adhésion de cinq nouveaux Etats membres: la Lettonie, la République de Moldova, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine. L'organisation compte désormais **38 membres**. Suspendue en février suite à l'intervention de l'armée russe en Tchétchénie, la procédure d'adhésion de la Fédération de Russie - candidate à l'entrée au sein du Conseil de l'Europe au même titre que la République de Bélarus, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine - devait être remise en vigueur dès le mois de septembre par l'Assemblée Parlementaire. Hormis ces nouvelles adhésions, l'année 1995 a en outre été marquée par l'adoption d'un système de contrôle relatif au respect des engagements contractés par les Etats membres ainsi que par des discussions sur le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales (OSCE et UE, en particulier). Placée sous la vice-présidence de la Suisse, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a par ailleurs élaboré un projet de disposition visant à améliorer la protection contre la discrimination dans le cadre de la CEDH. Signalons enfin que la Confédération a signé en février la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a accordé aux Etats-Unis le statut d'observateur auprès de l'organisation. Le CF a par ailleurs transmis au parlement le 6e rapport (95.087) sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe.¹⁵

BERICHT
DATUM: 20.03.1996
LIONEL EPERON

Le 6e rapport sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe ainsi que celui sur les activités de la Confédération au sein de l'organisation en 1995 n'ont suscité l'opposition d'aucun groupe parlementaire lors de leur examen par les Chambres fédérales. La discussion relative à ces deux documents a toutefois fourni l'occasion aux députés de **débattre de certains enjeux** auxquels se trouve confronté le Conseil de l'Europe. Au premier rang de ceux-ci a figuré la question de l'accès à l'organisation des pays d'Europe de l'Est et plus spécifiquement de la Russie dont l'adhésion en début d'année a été contestée par certains orateurs tant du Conseil national que du Conseil des Etats, soucieux de ne voir siéger au Conseil de l'Europe que les Etats susceptibles de se conformer aux principes démocratiques et de respect des droits de l'homme édictés par l'organisation. Les problèmes de la claire définition des objectifs et de la répartition des tâches entre le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'Union européenne ont également retenu l'attention des députés qui se sont prononcés en faveur d'une meilleure coopération entre ces trois organisations. Enfin, l'ordre des priorités de ratification des conventions du Conseil de l'Europe tel que fixé par le Conseil fédéral dans le 6e rapport sur cet objet a essuyé les critiques des socialistes qui ont principalement déploré le rang accordé à la Charte sociale européenne dans cet agenda.¹⁶

BERICHT
DATUM: 19.06.1996
LIONEL EPERON

Parachevé au mois de novembre 1995, le **rapport de la Commission de gestion** du Conseil national concernant l'inspection des services de la Confédération chargés de l'aide aux Etats d'Europe de l'Est a été officiellement publié. Cette inspection – jugée nécessaire à plusieurs reprises en raison de la mise en exergue dès 1992 de problèmes touchant aussi bien l'opportunité des projets que l'organisation interne de l'administration concernant la gestion des crédits de programme – a principalement porté sur les objectifs et instruments de l'aide, sa cohérence dans son ensemble, les structures d'organisation ainsi que le déroulement et la mise en oeuvre de la coopération helvétique avec les pays bénéficiaires. Bien que le rapport de la commission ne s'attache pas à déterminer si l'aide à l'Europe de l'Est est opportune en soi, ce document comporte néanmoins certaines **recommandations** dans l'optique de rendre plus cohérent et plus efficace le soutien de la Confédération dans ce domaine: parmi celles-ci, la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination entre l'OFAEE et le Bureau de coopération pour l'Europe de l'Est (BCE), d'améliorer la complémentarité entre l'assistance technique et l'aide financière et de fixer des objectifs davantage contraignants afin de rendre possible un examen de l'efficacité des projets. Conformément au souhait exprimé par la Commission de gestion, le Conseil fédéral devrait lui transmettre un rapport sur les mesures prises à la suite de cette inspection avant la fin mars 1997. Relevons que les critiques grandissantes quant à l'efficacité du soutien fourni par la Confédération à l'Europe de l'Est ainsi que les restrictions budgétaires opérées dans ce domaine avaient déjà conduit le gouvernement à réorienter en 1995 sa politique d'aide en faveur de ces pays.¹⁷

BERICHT
DATUM: 31.12.1996
LIONEL EPERON

Consécutivement à l'adhésion de la Fédération de Russie en février et à celle de la Croatie en novembre, le Conseil de l'Europe regroupe désormais **40 membres**. Le statut d'invité spécial a par ailleurs été octroyé à l'Arménie, à la Géorgie et à l'Azerbaïdjan dont les demandes d'admission ont été transmises pour examen à l'Assemblée parlementaire. Enfin, les Etats-Unis, le Canada et le Japon se sont vus reconnaître un statut d'observateur auprès de l'organisation. En menant cette politique d'élargissement, le Conseil de l'Europe a poursuivi la mission visant à créer un vaste espace de sécurité démocratique en Europe qui lui avait été assignée lors du Sommet de Vienne de 1993. L'année 1996 a en outre été marquée par de nombreux débats concernant le renforcement de la coopération avec l'OSCE et l'Europe des Quinze, principalement. A ce titre, l'arrangement de 1987 avec l'UE a été actualisé et englobe désormais tous les domaines couverts par le Traité sur l'Union européenne.¹⁸

BERICHT
DATUM: 02.06.1997
LIONEL EPERON

A l'occasion de l'examen du rapport annuel de la Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les différents groupes parlementaires ont tenu à **remercier** le conseiller fédéral **Flavio Cotti** ainsi que ses collaborateurs pour le rôle important qu'a joué la Suisse sur la scène internationale (élections en Bosnie et résolution de la crise tchétchène) durant son année passée à la tête de l'organisation.¹⁹

BERICHT
DATUM: 10.09.1997
LIONEL EPERON

Conformément au souhait qu'avait exprimé la Commission de gestion (CdG) du Conseil national lors de la remise de son rapport concernant l'inspection des services de la Confédération chargés de l'aide à l'Europe de l'Est (DDC et OFAEE), le gouvernement a publié un compte rendu des différentes **mesures correctives** prises dans ce domaine. Dans ce bref document, le Conseil fédéral s'attache à passer en revue les dix recommandations formulées par la CdG en mentionnant chaque fois les améliorations correspondantes apportées depuis lors. Les plus importantes concernent la collaboration entre les services de la coopération technique et de l'aide financière, les critères d'octroi de cette dernière, l'évaluation des expériences et de l'efficacité des projets ainsi que la lutte contre la corruption. D'une manière plus générale, le gouvernement a profité de ce rapport pour souligner le bien-fondé de la réorientation amorcée en 1995 en matière d'aide aux pays de l'Est qui met désormais l'accent sur la région des Balkans.²⁰

BERICHT
DATUM: 04.12.1997
LIONEL EPERON

Poursuivant sa politique d'accords de libre-échange tous azimuts, l'AELE a renforcé ses relations avec les Etats du **pourtour méditerranéen**. A ce titre, l'association a signé dans le courant du mois de juin un accord de libre-échange avec le Maroc ainsi que deux nouvelles déclarations de coopération, l'une avec la Jordanie, et l'autre avec le Liban. L'année sous revue a par ailleurs été marquée par un échange de vues entre l'AELE et les Etats-membres de l'ASEAN et du MERCOSUR ainsi que par l'annonce de l'ouverture prochaine de négociations entre l'association et le **Canada** en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec ce pays. Il est à relever que la valeur des transactions économiques entre ces deux régions a progressé de 2,8 milliards de francs en 1993 à 5,4 milliards en 1996.²¹

BERICHT
DATUM: 31.12.1997
LIONEL EPERON

L'année 1997 a été marquée par le deuxième **Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement** des 40 pays membres du Conseil de l'Europe, qui s'est déroulé à Strasbourg (France) dans le courant du mois d'octobre. Alors que le Sommet de Vienne de 1993 avait consacré le processus d'ouverture à l'Est de l'institution, cette seconde rencontre a pour sa part été placée sous le signe de la réunion de l'Europe entière autour de valeurs démocratiques communes. A l'issue du Sommet de Strasbourg, les différents membres ont adopté une déclaration finale ainsi qu'un **plan d'action** prévoyant des mesures aussi diverses que l'installation rapide de la nouvelle Cour permanente des droits de l'homme, le renforcement de la lutte contre le racisme et de la protection des minorités nationales, l'adoption d'une convention sur l'interdiction du clonage d'êtres humains ainsi que l'établissement de dispositions contre la corruption et le crime organisé. Les modalités de la mise en oeuvre de ce programme d'action ont par la suite retenu l'attention du Comité des Ministres qui a notamment adopté un Protocole additionnel à la Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) interdisant le clonage humain. Par ailleurs, les ministres ont décidé de constituer un "Comité des Sages" qui a reçu pour tâche de présenter, dans un délai d'une année, un rapport sur la réforme des structures du Conseil de l'Europe, devenue nécessaire en raison de la nouvelle dimension européenne de l'organisation. Il est finalement à relever que le dialogue politique avec les pays candidats à l'adhésion (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Bosnie-Herzégovine) s'est poursuivi sans pour autant conduire à l'entrée d'un nouveau membre au sein de l'organisation.²²

BERICHT
DATUM: 01.07.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le rapport dresse un constat insuffisant du statut d'observateur que la Suisse fut la première à obtenir en 1948. Seul le Saint-Siège et de petits Etats du pacifique se trouvent actuellement dans une position similaire. Par contre, de plus en plus d'ONG et d'OI bénéficient de ce statut, ce qui marginalise encore plus la Confédération comme Etat observateur. Malgré des contributions substantielles (470 millions de francs suisses en 1997), le Conseil fédéral a rappelé que la Suisse n'a pas accès à de nombreux organes et ne peut ni voter ni intervenir lors des discussions du budget. Le gouvernement met également en garde contre les conséquences d'une non-adhésion à l'ONU pour la Genève internationale, face à l'émergence de nouveaux centres internationaux. Sur l'épineux problème de la neutralité, il précise clairement que l'appartenance à l'ONU y est compatible sans réserves et d'ailleurs reconnue et respectée par l'organisation et ses membres. Pour conclure, le rapport explique que **les buts poursuivis par l'ONU coïncident avec ceux de la Suisse** et qu'elle peut y trouver un lieu de réalisation de ses objectifs et de défense de ses intérêts. Selon le Conseil fédéral, la Confédération assume actuellement la plupart des obligations d'un membre sans bénéficier des droits essentiels.²³

BERICHT
DATUM: 22.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a pris la décision **d'envoyer au Kosovo cinquante à cent observateurs civils et militaires non-armés**. Ces derniers devraient être intégrés dans le cadre de la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par ailleurs, la mission des 55 bérêts jaunes suisses en Bosnie a été prolongée pour douze mois à la demande de l'OSCE.²⁴

BERICHT
DATUM: 31.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Une année après le Sommet de Strasbourg, la **réforme des structures** et la concrétisation du plan d'action qui y avait été défini ont été une des occupations principales du Conseil de l'Europe en 1998, selon le rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au sein de l'organisation. Un «Comité des Sages» – duquel faisait partie Gret Haller, l'ancienne représentante permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe – a présenté au Conseil des Ministres son rapport final sur les réformes structurelles à entreprendre. Parmi ses principales recommandations, on note la volonté de mieux respecter les normes et principes chez les Etats membres et particulièrement chez les nouveaux membres, un désir d'amélioration de la coordination des activités avec les autres organisations, une concentration des activités en raison des ressources limitées et une visibilité accrue vis-à-vis du public. L'année a également été marquée par le début des activités de la **nouvelle Cour permanente des Droits de l'Homme**, l'ouverture à la signature du protocole additionnel sur l'interdiction du clonage humain, l'entrée en fonction de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la création du Comité européen pour la cohésion sociale et le renforcement de la lutte contre la corruption et le crime organisé. A relever également que si plusieurs pays ont déposé une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe, seule la Géorgie est sur le point d'y accéder.²⁵

BERICHT
DATUM: 17.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le nombre d'**observateurs suisses présents au Kosovo** et engagés sous la bannière de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été augmenté de 12 à 41 au début de l'année 1999. Leur mission consistait principalement à rendre compte des violations du cessez-le-feu et des atteintes aux droits de l'homme. Au mois de mars, les observateurs suisses ont été évacués du Kosovo en direction de la Macédoine en raison de l'aggravation du conflit. Par la suite, des policiers suisses volontaires et non armés ont également été envoyés au Kosovo pour soutenir la mission de paix des Nations Unies (UNMIK). Ils ont été intégrés sur place à l'OSCE. A noter que le parlement a adopté le rapport de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour l'année 1998.²⁶

BERICHT
DATUM: 20.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

La **Délégation suisse auprès de l'AELE et du Parlement européen a présenté son rapport à l'Assemblée fédérale**. Les deux Chambres réunies ont pris acte du rapport et l'ont approuvé.²⁷

BERICHT
DATUM: 23.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Parallèlement, le gouvernement a rendu public le **septième rapport sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe**, conformément aux dispositions prises en 1976 obligeant le Conseil fédéral à présenter un rapport au début de chaque nouvelle législature. Le texte rappelle que la Suisse s'engage activement dans le fonctionnement de l'organisation européenne, se réservant toutefois la possibilité de juger des dispositions du Conseil à l'aune de l'intérêt national.²⁸

BERICHT
DATUM: 10.01.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres le **rapport d'activité 2000 de la Suisse au Conseil de l'Europe**. Dans ce rapport, le gouvernement se réjouit de la participation active de la Suisse et des avancées, jugées très satisfaisantes, vis-à-vis des multiples objets traités. Le texte met l'accent sur les grands thèmes en faveur desquels la Suisse s'est engagée via sa tribune au Conseil: les droits de l'homme – principalement en Tchétchénie, dans l'ex-Yougoslavie et au Caucase –, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'examen de la candidature de nouveaux Etats membres ont rythmé les rencontres des 106e et 107e Comités des ministres au cours de l'année. Les thèmes de l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre le racisme, la coopération juridique, la défense des patrimoines culturels et de l'environnement ont aussi donné lieu à de multiples séminaires européens suivis et parfois présidés par la Suisse.²⁹

BERICHT
DATUM: 13.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le parlement a pris acte du **rapport** de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans leur présentation, les délégués ont mis l'accent sur les principaux thèmes de leurs travaux: démocratie et droits de l'homme, cohésion sociale, développement et consolidation de la stabilité démocratique en Europe de l'Est et protection des diversités culturelles. En outre, le gouvernement a annoncé sa volonté de ratifier d'ici la fin de la magistrature 2003 la Convention pénale que le Conseil de l'Europe consacre à la **lutte contre la corruption**. Celle-ci entend

harmoniser les normes pénales des Etats membres et simplifier la coopération internationale. Le texte devrait permettre de combler quelques lacunes du droit suisse, notamment en matière de répression de la corruption passive de fonctionnaires étrangers.³⁰

BERICHT
DATUM: 28.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Dans son rapport désormais annuel sur les activités des organisations internationales en Suisse, le Conseil fédéral a mis en perspective les avantages économiques pour Genève: 2,8 milliards de francs annuels seraient échangés dans le canton grâce à la présence des OI sur son sol. Mais il a aussi relevé que la Cité de Calvin allait atteindre certaines limites au niveau de ses infrastructures. De plus, la concurrence d'autres villes de renom – Montréal, Stockholm, Bonn et Vienne dans le cas de la future Agence mondiale anti-dopage – rendent la course aux OI plus compliquée. De ce point de vue, le texte recommande à Genève d'adapter ses conditions d'accueil et de cibler ses choix dans les candidatures. La Confédération aimerait à terme que le rayonnement international de Genève profite à l'ensemble de la Suisse, tant pour l'accueil de conférences que pour l'installation d'OI. Dans un premier temps, la coopération avec Vaud apparaît essentielle: sur les 40'000 employés d'organisations internationales et leur famille installés sur les bords du Léman, 10% habitent dans le canton de Vaud. Au vu de ces chiffres, **les autorités vaudoises ont annoncé l'octroi d'une subvention d'un million de francs –200'000 francs annuels – au centre d'accueil Genève internationale**, afin d'aider à l'encadrement des fonctionnaires internationaux qui arrivent en Suisse.³¹

BERICHT
DATUM: 14.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

La Délégation suisse auprès de l'AELE et du Parlement européen a présenté son **rapport** à l'Assemblée fédérale. Les deux Chambres réunies en ont pris acte et l'ont approuvé. De plus, le Conseil fédéral a présenté un message relatif à l'actualisation de la Convention de 1960 instituant l'AELE. Cet amendement constitue une révision et une modernisation du texte fondateur de l'Association, en fonction des changements des relations entre la Suisse et ses partenaires (Islande, Liechtenstein, Norvège) survenus suite aux accords bilatéraux entre la Confédération et l'UE. Les droits garantis par ces accords ont ainsi été élargis aux pays membres de l'AELE. Les deux Chambres ont unanimement avalisé le texte du Conseil fédéral.³²

BERICHT
DATUM: 20.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Les chambres fédérales ont pris acte, en début d'année 2003, du **rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 2002** ainsi que du rapport de la Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Le gouvernement a précisé que la Cour européenne des droits de l'Homme avait estimé que dans 2 cas, sur les 4 concernant la Suisse, une violation de la Convention avait été constatée. Lors de son intervention à la chambre haute, la nouvelle ministre des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey a rappelé que l'organisation strasbourgeoise devait rester une priorité de la politique étrangère helvétique. Elle a ajouté que la Suisse allait s'engager pour une fixation de priorités dans les domaines traités, afin de rendre l'action du Conseil plus efficace.³³

BERICHT
DATUM: 16.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a publié son **premier rapport concernant les activités de la Suisse au sein des Nations-Unies**. Le gouvernement a tiré un bilan positif de ses premiers mois d'activité dans l'organisation. Il a relevé que la neutralité n'avait à aucun moment été remise en question. Le gouvernement a rappelé que la stratégie poursuivie serait celle d'efforts concentrés sur des objectifs identifiés, qu'il s'agira d'évaluer et de préciser régulièrement en fonction des circonstances. Les chambres ont pris acte du rapport lors de la session d'été de l'année sous revue.³⁴

BERICHT
DATUM: 30.03.2011
ANITA KÄPPELI

In Erfüllung des Postulats Sommaruga (sp, BE) vom Vorjahr präsentierte der Bundesrat den Bericht über die **„Optionen für die Zusammenarbeit der Schweiz mit dem Europäischen Ausschuss für Systemrisiken (ESRB)“**. Darin sprach sich die Regierung für eine informelle und unverbindliche Zusammenarbeit mit dem ESRB aus, da diese gegenwärtig am besten dem Interesse der Schweiz entsprechen würde. Eine formalisierte Kooperation mit dem ESRB hielt der Bundesrat für verfrüht.³⁵

BERICHT
DATUM: 01.04.2011
ANITA KÄPPELI

Der **Vorsitz der Schweiz im Ministerkomitee des Europarates** von Mitte November 2009 bis Mitte Mai 2010 war Gegenstand einer Evaluation der ständerätlichen Geschäftsprüfungskommission (GPK-SR), welche das Engagement der Schweiz insgesamt als Erfolg bewertete und insbesondere die Erklärung von Interlaken für die Reform des EGMR als erfolgreich einschätzte. Der Bericht kritisierte jedoch die verwaltungsinterne Zusammenarbeit beim Bund und forderte eine klarere Zuteilung der Kompetenzen.³⁶

BERICHT
DATUM: 04.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de la session d'été, le Conseil national a pris acte du **rapport 2013 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Le Conseil des États en a fait de même le 4 juin. Liliane Maury Pasquier (ps, GE), qui a présidé cette délégation en 2012 et 2013, a pris la parole pour rappeler que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait pour mission de défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit et que la Suisse avait pu fêter en 2013 le 50ème anniversaire de son admission au Conseil de l'Europe et donc à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Suisse y est représentée par une délégation composée de quatre membres du Conseil des États et de huit membres du Conseil national.³⁷

BERICHT
DATUM: 07.06.2016
AMANDO AMMANN

Der Bundesrat überwies im Sommer 2015 in Erfüllung des Postulats der APK-NR den **Bericht zur Kandidatur der Schweiz für einen nichtständigen Sitz im UNO-Sicherheitsrat** an das Parlament. Die dem Bericht zugrunde liegende Frage war, ob sich die geplante Kandidatur der Schweiz mit ihrer politischen Neutralität vereinbaren lasse. Der Bundesrat kam im Bericht zum Schluss, dass die Schweiz ihre Neutralität auch als nichtständiges Mitglied des Sicherheitsrats 2023-2024 wahren können. Er zeigte sich sogar davon überzeugt, dass das Mandat den Ausbau und die Pflege bestehender Netzwerke erleichtern würde, wodurch die Schweiz sich verstärkt für Frieden, Sicherheit und eine internationale Ordnung einsetzen könnte. Die Neutralität der Schweiz gehe Hand in Hand mit dem von der UNO proklamierten Gewaltverbot. Zudem hätten andere neutrale Staaten, welche das Mandat in der Vergangenheit ausgeübt hatten, diese beiden Positionen problemlos miteinander vereinbaren können. Der Bundesrat sah das Anliegen des Postulats durch den Bericht erfüllt und beantragte dessen Abschreibung. Diesem Antrag gab der Nationalrat in der Sommersession 2016 statt.³⁸

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

En juin 2016, les deux chambres du Parlement fédéral ont toutes deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation auprès de l'Union interparlementaire**. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.³⁹

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Les deux chambres du Parlement ont pris acte du **rapport 2015 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** lors de la session d'été 2016. Après avoir souligné l'importance de l'organisation intergouvernementale pour le respect des droits de l'Homme et de la démocratie en Europe, Liliane Maury Pasquier (ps, GE) – rapporteuse pour la CPE-CE et membre de la délégation helvétique – est revenue sur certains points clés du compte-rendu. Durant l'année écoulée, la Russie s'est ainsi vue privée de droit de vote au sein des instances de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en réponse à son implication dans la crise ukrainienne. La Genevoise a également attiré l'attention sur le conflit opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan à propos de la région du Haut-Karabakh, ainsi que sur le nombre toujours plus élevé de personnes cherchant à trouver refuge en Europe. Le rapport n'a suscité aucun commentaire de la part des parlementaires.⁴⁰

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des États et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.⁴¹

BERICHT
DATUM: 15.06.2016
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2016, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du **rapport 2015 de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN**. Tel qu'exposé par Alex Kuprecht (udc, SZ) devant la chambre des cantons, durant l'année écoulée, la délégation s'est notamment concentrée sur l'évolution de la crise ukrainienne à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie, sur les conflits en Syrie, en Irak et en Libye, ainsi que sur l'expansion et le développement de l'organisation terroriste "Etat islamique". Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.⁴²

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du rapport 2016 de la **Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN**. Le document en question résume notamment les principales thématiques qui ont occupé l'Assemblée parlementaire de l'organisation politico-militaire durant l'année écoulée, soit les relations entre la Russie et l'Occident, la situation dans les régions du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, la lutte contre le terrorisme, les flux de migrants et de réfugiés, l'évolution de la situation en Afghanistan et dans les Balkans occidentaux, ainsi que le développement de l'Alliance atlantique.⁴³

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport établi par la **Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe** pour l'année 2016. Outre les questions en lien avec les domaines de l'asile, de la crise migratoire ou du terrorisme international, la situation en Turquie a, durant l'année sous revue, tout particulièrement préoccupé le Conseil de l'Europe. S'est alors posée la question de savoir si certaines des évolutions prônées par la Turquie sur des thématiques telles que la liberté de la presse, le respect de l'Etat de droit ou celui des droits de l'homme, notamment à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, étaient en adéquation avec les engagements souscrits par le pays auprès du Conseil de l'Europe. Jusqu'à présent, aucune sanction n'a été décidée à l'égard de la délégation turque. En revanche, en raison de l'attitude de la Russie dans le conflit qui l'oppose à l'Ukraine, le droit de vote de la délégation russe a lui été suspendu, occasionnant le départ des représentants de la Fédération de Russie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

L'image de l'institution en question a par ailleurs été considérablement écornée par différents soupçons de corruption. Le dernier scandale en date concerne Pedro Agramunt, président de l'APCE depuis 2016. Il est reproché à l'Espagnol de s'être rendu à Damas au moyen d'un avion gouvernemental russe, un fait qui entache la crédibilité de l'Assemblée, notamment au regard des valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe que sont la démocratie, l'Etat de droit et la défense des droits de l'Homme. Suite à la controverse, la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE, présidée par Liliane Maury Pasquier (ps, GE), a formulé une résolution allant dans le sens d'une modification du règlement, afin d'octroyer à l'Assemblée parlementaire la possibilité de destituer son président.

A ce propos, Elisabeth Schneider-Schneiter (pdc, BL), également membre de la délégation parlementaire helvétique, a laissé entendre, dans les colonnes du SonntagsBlick, que Pedro Agramunt serait très probablement destitué lors de la session parlementaire du 9 octobre prochain.⁴⁴

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, les chambres du peuple et des cantons ont pris acte du rapport de la **Délégation** du Parlement helvétique **auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** (AP-OSCE). Tel que formulé dans le document en question, "la mission principale des 323 membres de l'assemblée est de faciliter le dialogue et la coopération interparlementaire afin de promouvoir la démocratie dans la zone OSCE". Dans un tel contexte, la neutralité suisse constitue un atout non négligeable et contribue à la reconnaissance du rôle de médiateur endossé par la Confédération helvétique sur la scène internationale.

Ordinairement exclue des préoccupations prioritaires de l'OSCE, la question migratoire a, durant l'année 2016, occupé une place prépondérante au sein des activités de l'AP-OSCE. Afin d'encourager les échanges et collaborations en lien avec la thématique migratoire, un comité ad hoc sur la Migration – présidé par la Suisse – a notamment été mis sur pied.⁴⁵

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2017, les deux chambres du Parlement ont pris acte du rapport 2016 de la **Délégation** de l'Assemblée fédérale **auprès de l'Union interparlementaire** (UIP). Le compte-rendu en question proposait notamment une synthèse des principaux éléments évoqués à l'occasion des deux assemblées parlementaires de l'année 2016, tenues en mars en Zambie et en octobre à Genève. Notons également qu'en juin 2016, dans le contexte du référendum britannique sur le "Brexit", l'UIP a contribué à la mise en place d'une mission d'observation, afin d'assurer la conformité du scrutin aux normes internationales et le respect de la démocratie. Lors de son intervention devant la chambre des cantons, le démocrate chrétien tessinois Filippo Lombardi, membre de la délégation suisse auprès de l'UIP, a finalement mis en évidence la problématique que représentent la recrudescence des conflits armés non conventionnels à l'échelle mondiale et le non respect des Conventions de Genève, une thématique à laquelle la représentation parlementaire helvétique semble accorder une importance particulière.⁴⁶

BERICHT
DATUM: 28.05.2018
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2017 de la délégation helvétique auprès de l'Union interparlementaire**. Rapporteur pour la CPE-CE et membre de la délégation en question, Andrea Caroni (plr, AR) a brièvement pris la parole, le temps de signifier que le rapport ne nécessitait aucun commentaire supplémentaire.⁴⁷

BERICHT
DATUM: 28.05.2018
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport 2017 de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe**. Que ce soit dans la chambre du peuple ou dans celle des cantons, les rapporteurs ont tenu à revenir sur la détermination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à «lutter contre la corruption et contre les diverses tentatives d'influence». Le cas de la Russie, dont l'appartenance au Conseil de l'Europe est progressivement remise en question, a également été mis en évidence. En effet, alors que la représentation russe s'était déjà retirée de l'APCE – le droit de vote de la délégation russe ayant été suspendu à la suite de l'invasion de la Crimée –, la Russie a désormais décidé d'interrompre le paiement de ses cotisations au Conseil de l'Europe, accentuant un peu plus les difficultés financières de l'organisation internationale. Même si l'information ne figure pas telle quelle dans le rapport, il semble également important de relever que la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier (ps, GE) a été élue, en juin 2018, à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La socialiste genevoise souhaite axer son mandat autour de deux priorités, l'égalité hommes-femmes, ainsi que le regain de sérénité et de crédibilité pour le Conseil de l'Europe, dont la réputation a récemment été ternie par les scandales à répétition. Dans les colonnes de la Tribune de Genève, Liliane Maury Pasquier déclare également vouloir user de son influence et de sa visibilité afin de «faire rayonner le Conseil de l'Europe en Suisse» et combattre l'initiative de l'UDC pour l'autodétermination – qui, de manière détournée, s'attaque à la CEDH, instrument fondamental du Conseil de l'Europe.⁴⁸

BERICHT
DATUM: 28.05.2018
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont pris acte du **rapport 2017 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Rapporteur pour la CPE-CN, Claude Béglé (pdc, VD) a notamment souligné l'importance de l'organisation internationale, «unique lieu de dialogue entre Russes et Européens», pour la sécurité à l'échelle européenne. Il a également été rappelé que l'année 2017 a vu deux Suisses accéder à des fonctions renommées au sein de l'OSCE: l'ambassadeur Thomas Greminger, nommé Secrétaire général de l'OSCE, ainsi que Filippo Lombardi (pdc, TI), élu Président de la Commission des questions politiques et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le rapport n'a suscité aucune réaction dans les rangs du Parlement national.⁴⁹

BERICHT
DATUM: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont pris acte du **rapport 2018 de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**. Tel que résumé par le rapporteur de la CPE-CE Filippo Lombardi (pdc, TI), l'attention de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se focalise en priorité sur les conflits qui s'ancrent dans la durée («protracted or frozen conflicts»): Ukraine-Russie, Arménie-Azerbaïdjan autours du Haut-Karabak, Serbie-Kosovo, Chypre, indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie face à la Géorgie, etc. Dans un tel contexte,

l'observation des élections constitue une part importante de l'action de l'Assemblée, dont l'objectif est alors de s'assurer que les processus électoraux se déroulent bel et bien en accord avec les principes démocratiques et les droits fondamentaux. Le rapport n'a suscité aucune réaction dans les rangs du Parlement national.⁵⁰

BERICHT
DATUM: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Lors de la session parlementaire d'été 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont tous deux pris acte du **rapport 2018 de la délégation helvétique auprès de l'Union interparlementaire** (UIP). Comme d'autres organisations, l'UIP concentre notamment son action sur des problématiques liées au climat et au développement durable, à la paix et à la sécurité, à la démocratie et aux droits de l'homme, à la migration ou au terrorisme. Rapporteur pour la CPE-CE, Filippo Lombardi (pdc, TI) a attiré l'attention des parlementaires helvétiques sur la Commission des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qui œuvre à la défense de l'ensemble des élus et élues à travers le monde. A titre de rappel, ce sont chaque année quelque cinq cents députées et députés qui, du fait de leurs fonctions, se voient persécutés, arrêtés, emprisonnés, voire même tués.⁵¹

BERICHT
DATUM: 17.06.2019
AUDREY BOVEY

Les parlementaires ont pris acte du **rapport 2018 de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN** lors de la session d'été 2019. Le compte-rendu n'a suscité aucun commentaire.⁵²

Aussenwirtschaftspolitik

BERICHT
DATUM: 22.03.1996
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont pris acte du rapport du Conseil fédéral sur la **politique économique extérieure 1995/1+2**. L'examen de ce document a été suivi par l'adoption de l'arrêté fédéral sur l'approbation de mesures économiques extérieures, de celui portant approbation de l'Accord entre les Etats de l'AELE et la République de Slovénie, de l'arrêté fédéral concernant les accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération suisse et l'Ukraine, la République de Moldova, l'Albanie et la Macédoine, de même que de l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord international sur les bois tropicaux. Ont également été approuvés par le parlement l'arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein ainsi que celui concernant l'adaptation du tarif général aux modifications de ladite liste.⁵³

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

BERICHT
DATUM: 12.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Si, dans son rapport «Sécurité et paix», la **Société suisse des officiers (SSO) propose une redéfinition de la neutralité helvétique**, elle souhaite également transformer le service armé masculin en un service à la communauté obligatoire pour tous (donc y compris les femmes). Au moment où le DMF envisage une réduction des effectifs de l'armée, la SSO formule un projet ne tenant aucun compte des coûts financiers et sociaux qu'il suppose. Cette suggestion occulte certaines autres propositions intéressantes de ce compte rendu, telles que le renforcement de la mission de paix de la Suisse auprès des Nations Unies (casques bleus), l'amélioration de la formation et de l'instruction ainsi que l'intensification de l'information et de la communication au sein de l'armée et du DMF.

Le CE se préoccupe aussi du renforcement de la politique suisse de paix puisqu'il a transmis le postulat Jagmetti (prd, ZH) (Po. 89.711) allant dans ce sens.⁵⁴

BERICHT
DATUM: 24.04.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à un premier rapport publié en 1994, le Groupe de travail pour une politique de sécurité – organisme privé présidé par le conseiller aux Etats Schoch (prd, AR) et regroupant une trentaine de personnalités des mondes politique, économique et scientifique – a présenté en avril un nouveau rapport sur la politique de défense de la Confédération. Parmi les suggestions faites, **le groupe propose l'abandon progressif du principe de neutralité armée**. En effet, selon les termes du rapport, la menace de conflits armés ne se trouverait plus aujourd'hui aux frontières du pays, mais bien au-delà, notamment dans les pays de l'ex-URSS ainsi qu'au Moyen-Orient. Aussi, garantir la

sécurité du pays ne saurait se concevoir sans l'intégration militaire de la Confédération à des structures collectives de défense à l'échelon européen. Cette participation helvétique à des actions militaires collectives impliquerait évidemment de nombreux changements dans l'organisation de l'armée: le combat moderne sur un champ de bataille très éloigné du territoire helvétique n'étant pas envisageable avec des soldats de milice, il serait notamment nécessaire de professionnaliser une partie de l'armée. L'armée de milice se limiterait à des tâches confinées au territoire de la Confédération, telles que l'intervention en cas de catastrophe, la maîtrise des flux migratoires ou encore le soutien aux forces de police locales.⁵⁵

Militärorganisation

BERICHT
DATUM: 26.09.1991
SERGE TERRIBILINI

En décembre 1990, suite aux révélations de la commission d'enquête parlementaire (CEP DMF), les Chambres chargèrent, par le biais d'une motion (Motion 5), le Conseil fédéral d'enquêter sur d'éventuelles relations entre l'organisation suisse P-26 et d'autres organismes similaires fonctionnant ou ayant fonctionné dans certains pays européens (Organisations mises au grand jour par plusieurs enquêtes et révélations journalistiques, par exemple le réseau Gladio). Le gouvernement demanda alors au juge instructeur neuchâtelois Pierre Cornu de mener une enquête administrative. Celle-ci conclut à la réalité de l'existence d'entités de résistance (dites «stay behind organizations») dans divers pays européens, dont les représentants se réunissaient au sein de comités internationaux; ces derniers n'étaient cependant pas liés organiquement à l'OTAN, comme certaines rumeurs médiatiques le firent initialement croire. L'organisation secrète de résistance suisse **P-26** et le service spécial **P-27** ne participèrent pas à ces comités et n'entretenaient aucun contact avec eux. Par contre, ils **eurent des relations bilatérales relativement étroites avec les services officiels britanniques**. Ces contacts consistaient en la participation réciproque de cadres à des exercices et cours organisés dans les deux pays et auraient notablement influencé la structuration des organismes helvétiques.

D'autre part, la Suisse acquit, à la fin des années quatre-vingts et après approbation du chef de l'Etat-major général, du président de la délégation parlementaire des finances et du directeur du contrôle fédéral des finances, des moyens de communication appartenant au système Harpoon. Il était prévu d'installer une centrale de transmission de ce type en Grande-Bretagne, mais cette idée ne fut pas concrétisée. A ce propos, les conclusions de l'enquête mettent en doute la pertinence d'un tel achat en regard de la neutralité suisse, le système Harpoon devant être, à terme, employé par l'ensemble des organismes «stay behind» du continent.

L'investigation précise par ailleurs que, subjectivement, il n'y a pas eu violation de secrets militaires et de fonction puisque, si les cadres des P-26 et 27 ont communiqué aux services britanniques des informations confidentielles, ils n'ont pas voulu agir à l'encontre des intérêts de l'Etat.

Cependant, certaines sources journalistiques ont continué de s'interroger sur l'indépendance réelle des deux organismes suisses; en effet, il semblerait que les analogies entre le P-26 et les structures «Stay behind» européennes soient fort nombreuses, notamment en ce qui concerne les fondements idéologico-politiques, le mode de recrutement, l'organisation, les procédés d'instruction, les scénarios d'action et les moyens techniques (Harpoon).⁵⁶

BERICHT
DATUM: 29.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Un groupe de travail sur la politique de sécurité présidé par le radical appenzellois Otto Schoch, un ancien conseiller aux Etats, a également rendu un rapport sur le futur de la défense nationale. Ce groupe a été constitué en 1990 à la demande du Département de la défense. Plusieurs personnalités politiques et scientifiques de milieux divers y ont participé. Contrairement au rapport Brunner qui estimait une **adhésion à l'OTAN** prématurée, **ce groupe s'est montré favorable** à une telle mesure. Il s'est aussi prononcé pour une refonte du système de milice basée sur le volontariat plutôt que la conscription obligatoire.⁵⁷

Sous la présidence de l'ancien ambassadeur Edouard Brunner, la **Commission d'étude pour les questions stratégiques a remis un rapport** qui analyse la nouvelle donne mondiale en matière de menaces pour la sécurité de la Suisse et propose des solutions pour adapter sa politique en la matière. Ce rapport est le **prélude à la nouvelle réforme de l'armée** qui prendra le nom d'armée «XXI» et devrait débiter au plus tôt en 2003.

Pour ce qui est de la **situation géostratégique**, la Commission Brunner pose que la Suisse se trouve dorénavant dans un espace élargi de sécurité, contrairement à une dizaine d'années plus tôt et qu'elle n'en a pas encore pris pleinement conscience. Même si des foyers d'instabilité subsistent non loin du territoire helvétique comme dans les Balkans, le rapport considère comme peu prévisible une situation militaire classique ayant des conséquences directes pour la Suisse, si ce n'est sous la forme de dysfonctionnements économiques, sociaux ou démographiques.

A propos des **menaces**, des dangers nouveaux et des moyens d'y faire face, la Commission dresse d'abord le constat que selon toute vraisemblance, les Etats entourant la Suisse n'entreront plus en conflit armé entre eux et n'attaqueront pas la Suisse. L'hypothèse d'un échec total de l'intégration européenne ne pourrait en aucun cas survenir de manière imprévisible et soudaine. Aussi, c'est en contribuant à renforcer cette dynamique que la Confédération peut le mieux protéger ses intérêts. La Commission Brunner prend également acte du fait que cette fin de siècle est marquée par une forte tendance des pays démocratiques à collaborer afin d'assurer la paix à long terme. Elle recommande ainsi que la Suisse dépasse ses vieilles réticences face à tout engagement international, et qu'elle s'engage plus intensément dans la coopération, surtout dans les domaines de l'instruction, de la technologie et de la politique de sécurité. Elle suggère de mettre un accent particulier sur les secteurs de l'exploration par satellites, de la surveillance de l'espace aérien et du renseignement. Concernant la sécurité intérieure, la Commission met en évidence également des insuffisances dans la coopération internationale et par conséquent recommande de trouver des modalités permettant de se rapprocher de l'espace de sécurité européen.

Selon le rapport, la Suisse est donc puissamment armée face à des périls devenus improbables et démunie face aux dangers véritables. C'est pourquoi il lui est préconisé **d'adapter les effectifs et l'équipement aux nouvelles priorités** du moment, tout en conservant cependant un savoir-faire militaire et industriel pouvant être réactivé en cas de besoin. Il s'agirait par exemple d'étudier la possibilité d'attaques ciblées de missiles provenant de pays lointains. Par ailleurs, la Commission montre que les formes que peuvent prendre les menaces n'ont pas toutes des réponses militaires. Ainsi en va-t-il des catastrophes naturelles et technologiques pouvant avoir un impact transfrontalier, du crime organisé, du terrorisme, de la prolifération des armes atomiques, biologiques et chimiques, des pressions internationales, des perturbations dans le domaine de l'informatique, de l'information et de la désinformation ainsi que des désordres, des conflits intérieurs et de la criminalité. Selon l'avis exprimé dans le rapport, il devrait être constitué au sein de l'armée un corps d'intervention capable de gérer le danger d'interventions terroristes lourdes.

Concernant les **migrations**, même si elle reconnaît qu'elles ne constituent pas une menace stratégique à proprement parler, la Commission Brunner recommande d'en atténuer les causes par le biais de l'aide, de la coopération et de l'assistance, mais pose la tradition humanitaire comme devant être maintenue. Toutefois, en cas de situation extraordinaire, les services de la police frontière devraient être renforcés par l'armée.

Dans le domaine de la **solidarité internationale**, la Commission s'est prononcée pour que la Suisse participe dorénavant plus activement et non plus seulement de façon financière et verbale. A cet effet, elle recommande que soit mis sur pieds un corps suisse de solidarité, capable d'intervenir dans des missions de secours, de paix et d'appui aux civils. Cette unité serait armée pour sa propre défense et disposerait de moyens de transport autonomes. Elle serait incorporée à l'armée. En outre, la commission recommande la création d'un centre de formation opérationnelle pour les activités de déminage.

Quant à la **neutralité armée**, elle doit être adaptée à la lumière des nouvelles réalités, suggère le rapport. Il s'agit de continuer dans la voie suivie jusqu'alors, soit une interprétation souple et pragmatique de ce concept. Ainsi, en aucun cas, la neutralité ne doit devenir un obstacle à des engagements nécessaires pour la sécurité et la dignité de l'Etat. Pour le moins, la collaboration avec l'OTAN dans le cadre du PPP et d'autres formes de coopération doivent être favorisées.

Pour ce qui est des conséquences pour les instruments de la politique de sécurité, la Commission Brunner s'est prononcée pour le **maintien de l'armée de milice**, dont elle reconnaît également la valeur pour la cohésion de l'Etat. Toutefois, elle propose des aménagements de ce système, comme par exemple l'accomplissement de l'obligation de servir en une seule période et la formation d'unités professionnelles pour des tâches spécifiques (corps de solidarité, missions à risques, technologies sophistiquées).

Elle recommande également de donner la compétence aux cantons d'organiser la protection civile et d'en réduire fortement les effectifs. L'obligation de servir pourrait être effectuée au sein de cette dernière. Autre innovation proposée: la création d'un Conseil de sécurité dépendant directement du président de la Confédération. Cet organe serait à même de prévenir et de gérer les crises et constituerait un instrument réformé du service des renseignements. Enfin, le rapport Brunner conclut en signifiant qu'une défense efficace passe par la conviction des citoyens et que par conséquent, il faut définir une ligne qui soit claire, susceptible de recueillir une plaine adhésion.⁵⁸

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

Rétrospective annuelle 2019: Politique économique

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement. Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas

encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics** (LMP), l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.⁵⁹

Landwirtschaft

Agrarpolitik

Dans le cadre des discussions relatives à la vue d'ensemble du développement à moyen terme de l'agriculture du Conseil fédéral, la CER-CN, sur proposition de la députée Rytz (verts, BE), a demandé à l'administration fédérale de lui fournir un **rapport complémentaire sur le commerce durable**. Ainsi, l'administration devait approfondir deux aspects: d'une part, regarder quelles sont les stratégies et mesures concrètes qui, d'ici à 2030, permettront à la Suisse d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (élaborés dans le cadre de l'Agenda 2030) relatifs aux questions agricoles et alimentaires. D'autre part, celle-ci devait recenser les critères écologiques et sociaux minimaux qui devront figurer dans les prochains accords de libre-échange afin de respecter le principe de commerce durable nouvellement inscrit dans la constitution fédérale, ainsi que dans les ODD.

Le rapport délivré indique, premièrement, que le Conseil fédéral considère les ODD comme un cadre à prendre en compte pour la prochaine politique agricole (PA 22+), mais que la thématique «systèmes alimentaires durables» est à traiter de manière suprasectorielle, et non pas dans la seule politique agricole. Ces objectifs sont, malgré tout, dans le viseur du secteur agroalimentaire qui tente de les atteindre. Ainsi, le deuxième objectif (faim zéro) fait l'objet d'une politique de sécurité alimentaire permettant de couvrir plus de la moitié des besoins nationaux en produits alimentaires. Pour respecter l'ODD 2 et 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable), la Confédération a développé tout un arsenal de mesures permettant de conserver les ressources génétiques, essentielles à la sécurité nationale et internationale. Quant à l'ODD 12 (consommation et production responsables), le rapport note que la population dispose de labels de qualités (IP-Suisse, Bio-Suisse) leur assurant l'achat d'aliments issus d'une production respectueuse des ressources et des animaux. Le rapport en vient ensuite à l'évolution future et à la prise en compte des ODD dans la prochaine politique agricole. Il fait par exemple remarquer qu'aucun des objectifs environnementaux de l'agriculture n'a été atteint, comme révélé dans un rapport en réponse au postulat Bertschy. Un autre

exemple est le cas des conjoints (majoritairement conjointes) des chefs et cheffes d'exploitation qui ne sont toujours pas sur un pied d'égalité avec leur partenaire en ce qui concerne la sécurité sociale. Ainsi, la PA 22+ prévoit d'améliorer ces situations en permettant aux partenaires, concernant ce dernier cas, d'avoir accès à une pension normale. La PA 22+ prévoit également d'étendre les paiements directs, afin de réduire l'empreinte écologique du secteur agricole et d'atteindre les objectifs environnementaux précédemment cités.

Dans la deuxième partie du rapport, l'administration fédérale revient sur les «contributions des relations commerciales au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire». Depuis 2011, tous les traités de libre-échange signés par la Suisse contiennent des clauses concernant le développement durable. La Confédération estime que ces clauses garantissent, en effet, que le processus de libéralisation économique inhérent aux accords de libre-échange ne nuise pas aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à l'environnement. L'accord entre la Suisse et l'AELE comporte, par exemple, des dispositions concernant le respect des politiques sociales et environnementales. Les accords du GATT, quant à eux, autorisent les parties prenantes à mettre en place des dérogations si celles-ci ont pour but de protéger la santé et la vie. La Confédération estime que la promotion du développement durable dans les accords commerciaux passera également par le développement des nouvelles technologies de l'information qui permettront de s'assurer que les produits en circulation répondent bel et bien aux critères fixés. La technologie blockchain peut ainsi, par exemple, être utilisée afin de réduire les possibilités de tromperie sur la marchandise. Le rapport note également que le SECO va, pour la première fois dans le cadre d'un accord de libre-échange, entreprendre d'inclure dans l'accord avec les pays du MERCOSUR un dialogue et un monitoring portant sur le développement durable.

Finalement, le rapport fait état de l'importance économique du commerce d'aliments équitables en Suisse et note que les Suisses et Suissesses ont dépensé CHF 701 millions pour ces denrées en 2017, soit une augmentation de plus de 11% par rapport à l'année précédente. Ce type de commerce n'est pas régulé par l'Etat, celui-ci veillant simplement au bon respect des normes d'accréditation (permettant l'obtention d'un label) en circulation.⁶⁰

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), structure autonome de l'OCDE, a publié un rapport sur la politique énergétique suisse. Dans ses recommandations, **l'AIE pousse la Suisse à ne pas renoncer au nucléaire**, estimant que les centrales nucléaires suisses sont bien gérées, qu'elles contribuent de manière importante à la fourniture d'électricité avec une part d'environ 40 %, ainsi qu'à diminuer la part de CO2 dans l'atmosphère. L'AIE encourage la Suisse à diminuer les émissions de polluants à effet de serre et à ouvrir à la concurrence les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle s'oppose toutefois à l'indemnisation des investissements non amortissables. L'AIE considère que la Suisse a fait de grands efforts pour réduire ses émissions de CO2 dans le cadre du Protocole de Kyoto, mais qu'elle devrait mettre au point un programme d'économie d'énergie, notamment dans les bâtiments, pour pouvoir abaisser de 8 %, par rapport à 1990, les émissions à effet de serre. Il faudrait en outre encourager l'utilisation des transports publics et favoriser les énergies renouvelables. Finalement, l'Agence approuve les taxes sur l'énergie et le CO2, souhaite une suite au programme «Energie 2000», suggère d'abaisser les prix des énergies renouvelables autres qu'hydroélectriques et salue le programme suisse en matière de recherche et de développement sur l'énergie.⁶¹

BERICHT
DATUM: 29.06.1999
LAURE DUPRAZ

BERICHT
DATUM: 26.02.1999
LAURE DUPRAZ

Kernenergie

Le DETEC avait mandaté en 1998, sur requête de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), **une équipe d'experts internationaux** de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) **afin d'examiner le fonctionnement de la DSN**. Cette requête faisait suite à l'affaire des wagons contaminés de 1998. L'ouverture du marché de l'électricité approchant, les exploitants des centrales nucléaires seront confrontés à la pression pour réduire les coûts. C'est pourquoi la DSN doit s'assurer qu'une économie sur les frais d'exploitation ne se fera en aucun cas au détriment de la sécurité des centrales. Fin janvier, les experts de l'AIEA ont remis au DETEC leurs conclusions. Dans leur rapport, ils attribuent des bons points à la DSN concernant ses compétences dans les domaines de l'analyse de sécurité des centrales, de la radioprotection et de la préparation aux situations d'urgence. Toutefois, ils estiment que les inspections de la DSN auprès des centrales ne sont pas assez systématiques ni assez formelles. Ils recommandent d'introduire un programme d'inspection systématique et exhaustif afin d'amplifier le contrôle de sécurité des exploitations. De plus, ils plaident pour une fixation plus claire des compétences, des droits et des devoirs des inspecteurs. Les experts demandent également d'intensifier la surveillance dans le domaine des transports de toute matière radioactive sans se limiter aux combustibles nucléaires. Ils proposent aussi un système de classification des déchets radioactifs. En outre, ils souhaitent une plus grande indépendance de la DSN vis-à-vis des autorités compétentes pour l'utilisation et la promotion de l'énergie nucléaire. La DSN a décidé de suivre les recommandations des experts au moyen d'un programme d'action défini. Elle examinera notamment le projet d'une Agence nationale de sécurité en vue d'une plus grande indépendance.⁶²

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

BERICHT
DATUM: 15.02.2017
SOPHIE GUIGNARD

En février 2017, le Conseil fédéral a fait paraître un rapport en réponse aux postulats Maury Pasquier (ps, GE) et de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN), concernant les **allocations familiales**. La députée socialiste souhaitait une modification de la loi sur les allocations familiales (LAfam) en vue d'empêcher pour les enfants dont les parents sont engagés dans des organisations internationales de cumuler les allocations. Le Conseil fédéral lui a répondu dans le rapport qu'une telle modification n'est pas opportune, le nombre de familles bénéficiant du cumul restant trop marginal par rapport au coût d'une éventuelle adaptation juridique. Il souligne qu'il appartient plutôt à ces organisations, qui relèvent du domaine privé, d'adapter leur système d'allocations. En réponse à la Commission, qui souhaitait une analyse des conséquences sociales de la limite d'âge pour l'attribution des allocations de formation, le Conseil fédéral a estimé ces conséquences plutôt limitées, compte tenu du système d'octroi de bourse et de prêts d'études. En outre, il est prouvé que de nombreux étudiants ayant dépassé la limite des 25 ans peuvent très souvent compenser le manque d'allocations par une activité professionnelle rémunérée. Le rapport ajoute que l'âge limite d'octroi d'allocations dépasse celui de la plupart des pays de l'espace UE/AELE.⁶³

Kinder- und Jugendpolitik

BERICHT
DATUM: 25.01.2017
SOPHIE GUIGNARD

Le rapport du Conseil fédéral sur **l'engagement de la Confédération contre le travail des enfants** est paru en janvier 2017. Épais d'une cinquantaine de pages, il dresse tout d'abord un état des lieux du travail des enfants dans le monde. S'ensuit un rappel des obligations juridiques internationales de la Suisse en matière de lutte contre le travail des enfants, puis de la mise en œuvre des engagements internationaux de la Confédération en la matière. Un chapitre est consacré aux dispositions sociales impliquant les entreprises publiques et privées ainsi que les marchés publics. Une conclusion souligne l'approche avant tout transnationale et multilatérale de la Confédération. En effet, la lutte contre le travail des enfants passe d'abord par une interdiction sur le sol suisse, qui figure dans la loi sur le travail (LTr), ainsi que par la participation de la Suisse à plusieurs programmes de développement, dont une collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT).⁶⁴

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Kirchen und religionspolitische Fragen

BERICHT
DATUM: 11.01.2017
MELIKE GÖKCE

In Erfüllung des Postulats von Siebenthal (svp, BE) nahm der Bundesrat im Rahmen seines Aussenpolitischen Berichts 2016 auch Stellung zur **Situation religiöser Minderheiten und von der Schweiz getroffenen Massnahmen** zu deren Schutz. Der Bericht hält u.a. fest, dass aufgrund verschiedenster politischer Entwicklungen, insbesondere im Kontext des wachsenden Extremismus und konfliktbedingter Instabilität in diversen Regionen der Welt, die Rechte religiöser, aber auch anderer Minderheiten zunehmend unter Druck geraten – durch Aggressoren wie die Organisation „Islamischer Staat“, aber auch durch staatliche Akteure. Aktuell seien global betrachtet unterschiedliche Gruppierungen wie beispielsweise Jesiden, gewisse christliche Strömungen, die Baha'i oder die Rohingya von Diskriminierung betroffen. Daher sehe die Schweizer Aussenpolitik die Förderung und den Schutz religiöser und ethnischer Minderheiten als einen integralen Bestandteil ihres Agitationsfeldes an. In diesem Sinne äussere sich ihr Engagement in der Unterstützung diverser Projekte, wie beispielsweise in der Aufbauhilfe für ein Zentrum zur psychosozialen Unterstützung von Kindern im syrischen Homs, oder der Unterstützung diverser Menschenrechtsorganisationen im Irak. Zudem gehe sie das Thema auf bilateraler Ebene über politische Konsultationen und Dialogsuche sowie auf multilateraler Ebene über ihre Unterstützung des Europarats, der OSZE sowie massgebender Resolutionen im UNO-Menschenrechtsrat an.⁶⁵

BERICHT
DATUM: 12.06.2018
MELIKE GÖKCE

Die 2010 eingereichte **Motion** Reimann (svp, SG) zum Inhalt der **Verfolgung religiöser Minderheiten im Irak** wurde im Sommer 2018 im Rahmen des Bundesratsberichts über die Motionen und Postulate der gesetzgebenden Räte (BRG 18.006) **abgeschrieben**. Die enge Verknüpfung zwischen Fragen der Religionsfreiheit und der politischen Rahmenbedingungen im Irak und im Mittleren Osten sei seit der Behandlung der Motion neuerlich durch die Lageentwicklung in der Region unterstrichen worden, erklärte der Bundesrat im Bericht. Seit dem militärischen Schlag gegen den Islamischen Staat (IS) habe es ernstzunehmende Versuche zur Versöhnung und Miteinbeziehung von Minderheiten gegeben. Die Schweiz engagiere sich daher weiter für Stabilisierungsmassnahmen, indem sie auf bilateraler Ebene beispielsweise Weiterbildungsprogramme internationaler Organisationen (IKRK, Unicef) unterstütze oder sich in Projekte zur Förderung des humanitären Völkerrechts im Irak einbringe. Auf multilateraler Ebene strebe die Schweiz eine breitere Aufklärung über die Tötung und Vertreibung christlicher und weiterer Minderheiten an. Ein wichtiger Schritt in diese Richtung sei bereits im Mai an der «Madrid International Conference on the Victims of Ethnic and Religious Violence in the Middle East» gemacht worden. Daher erachtete der Bundesrat das Anliegen der Motion als erfüllt und beantragte sie zur Abschreibung.⁶⁶

1) Bericht des Bundesrats vom 12.6.15

2) Presse des 26.3., 22.10., 29.10 et 3.12.93; TA, 12.6 et 2.11.93; Bund, 19.6 et 12.11.93; NZZ, 15.7., 30.7., 17.8 et 28.12.93; Hebdo, 14.10 et 16.12.93; NQ, 8.11 et 25.11.93; SoZ, 5.12.93; LNN, 18.12.93.; Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90

3) FF, 2009, p. 5673 ss.; LT, 24.9 et 17.11.09; NZZ, 23.10 et 28.11.09; Lib., 23.10 et 18.11.09.

4) BO CE, 2019, p. 458 ss.; BO CN, 2019, p. 1315 ss.; Rapport de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe

5) BO CE, 1991, p.168ss.; BO CN, 1991, p.243ss.; JdG, 9.11.91.

6) FF, 1995, III, p. 191 ss.; presse du 30.3.95.

7) BO CE, 2016, p. 269 ss.; BO CN, 2016, p. 1119; Délégation AELE-Parlement européen. Rapport

8) BO CE, 2017, p. 461; BO CN, 2017, p. 909; Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

9) BO CE, 2018, p. 526 ss.; BO CN, 2018, p. 598; Délégation AELE-Parlement européen. Rapport

10) BO CE, 2019, p. 457 ss.; BO CN, 2019, p. 1315 ; Délégation AELE-Parlement européen. Rapport

11) FF, III, 1992, p.1125ss.; Presse du 21.5.92.

12) BO CE, 1992, p.839; BO CN, 1992, p.1585ss.

13) BO CE, 1993, p. 296 ss.; BO CN, 1993, p. 986 ss.; BaZ, 19.6.93.; Rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1992

14) BO CE, 1995, p. 255 ss.; BO CN, 1995, p. 667 ss.

15) FF, 1996, I, p. 1061 ss.; FF, 1996, I, p. 405 ss.

16) BO CE, 1996, p. 164 ss.; BO CN, 1996, p. 4 ss.; presse des 26.1, 5.3 et 20.3.96.

17) BO CE, 1996, p. 493.; BO CN, 1996, p. 941.; FF, 1996, II, p. 897 ss.

18) FF, 1997, I, p. 1371 ss.

19) BO CE, 1997, p. 23 ss.; BO CN, 1997, p. 864 ss.

20) FF, 1997, IV, p. 1189 ss.; presse du 26.3.97.

21) FF, 1998, p. 637 ss.; NZZ, 11.6 et 19.8.97; presse des 20.6 (Maroc) et 5.12.97 (Canada); BaZ, 4.12.97.

22) FF, 1998, p. 505 ss.

23) FF, 1998, p. 4606 ss.; presse du 2.7.98.

- 24) BO CN, 1998, p. 339 ss.; Presse du 22.10.98.
- 25) BO CN, 1998, p. 322 ss.; FF, 1999, p. 942 ss.
- 26) BO CE, 1999, p. 259 ss.; BO CN, 1999, p. 254 ss.; NZZ, 6.1.99; LT, 19.1 et 10.2.99; presse du 20.1.99; NZZ, 22.3.99 (Macédoine); LT, 17.8.99 (policiers).
- 27) BO CN, 2000, p. 136.26
- 28) FF, 2000, p. 1083 ss.25
- 29) FF, 2001, p. 215 ss.
- 30) FF, 2001, p. 215 ss.; BO CN, 2001, p. 147 ss.; BO CE, 2001, p. 30 ss.; communiqué du 14.2.01 de l'Office fédéral de la justice.
- 31) LT, 9.3 et 28.3.01.47
- 32) FF, 2001, p. 4729 ss.; BO CN, 2001, p. 1541 ss. et 2012; BO CE, 2001, p. 837 s. et 1044.
- 33) FF, 2003, p. 413 ss.; BO CE, 2003, p. 4 ss.; BO CN, 2003, p. 455 ss.
- 34) FF, 2003, p. 2339 ss.; BO CE, 2003, p. 565; BO CN, 2003, p. 1037.
- 35) Medienmitteilung EVD vom 30.3.11.
- 36) BBl, 2011, S. 7217 ff.; SGT, 1.4.11.
- 37) BO CE 2014, p. 99 s.,pdf; BO CN 2014, p. 792.pdf; Rapport 2013 de la délégation auprès du Conseil de l'Europe
- 38) Bericht des Bundesrats vom 5.6.15.
- 39) BO CE, 2016, p. 485; BO CN, 2016, p. 1119; Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- 40) BO CE, 2016, p. 270 ss.; BO CN, 2016, p. 1119 ; Rapport délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe du 31.12.2015
- 41) BO CE, 2016, p. 270; BO CN, 2016, p. 1119; Rapport délégation AP-OSCE du 31.12.2015
- 42) BO CE, 2016, p. 501 ss.; BO CN, 2016, p. 1120; Rapport délégation AP-OTAN du 31.12.2015
- 43) BO CE, 2017, p. 465 ss.; BO CN, 2017, p. 910; DeleGation suisse aupreDs de l'Assemblee parlementaire de l'OTAN. Rapport
- 44) BO CE, 2017, p. 462 ss.; BO CN, 2017, p. 907 ss.; Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport: So-Bli, 2.7., 9.7.17
- 45) BO CE, 2017, p. 461 ss.; BO CN, 2017, p. 909 ; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 46) BO CE, 2017, p. 464; BO CN, 2017, p. 910; Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- 47) BO CE, 2018, p. 568; BO CN, 2018, p. 601; Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- 48) BO CE, 2018, p. 528 ss.; BO CN, 2018, p. 600 ss.; Rapport de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe; SGT, TG, 25.6.18; TG, 26.6.18
- 49) BO CE, 2018, p. 527 ss.; BO CN, 2018, p. 598 ss.; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 50) BO CE, 2019, p. 458; BO CN, 2019, p. 1315; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 51) BO CE, 2019, p. 460; BO CN, 2019, p. 1317; Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- 52) BO CE, 2019, p. 461 ss.; BO CN, 2019, p. 1318; Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport
- 53) BO CE, 1996, p. 140 ss.; BO CN, 1996, p. 272 ss.; FF, 1996, I, p. 1301; FF, 1996, I, p. 1309
- 54) BO CE, 1990, p. 99 ss.; Bund, 19.2.90; LNN et NZZ, 20.2.90; De,n., 12.6.90; presse du 7.9.90; USS, 28, 12.9.90.
- 55) Presse du 24.4.96.
- 56) DMF (1991): Rapport final de l'enquête administrative portant sur les relations entre l'organisation P-26 et des organisations analogues à l'étranger.; Délib. Ass. féd., 1991, I, p. 19; TA, 25.1.91; presse du 14.8. et 20 9.91; L'Hebdo, 26.9.91.
- 57) 24 Heures, 29.8.98.
- 58) LT, 1.12.98.; Rapport de la Commission d'étude pour les questions stratégiques, Berne, 26 février 1998.
- 59) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique
- 60) Rapport complémentaire sur le commerce durable (Proposition Rytz) – 14.08.18
- 61) NZZ, 29.6.99.
- 62) Presse du 26.2.99.
- 63) Rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 12.3973 et 14.3797
- 64) Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3010
- 65) BBl, 2016, S. 1361ff
- 66) BBl 2018, S. 2257